

Membres légaux présents :

Membre expert présent :

Représentants syndicaux CSSCT présents :

Début de réunion : 09h30

En l'absence de la Secrétaire et le Secrétaire adjoint [REDACTED] aux membres présents qui souhaite être secrétaire de séance. Personne ne souhaite l'être. Apr [REDACTED] ecrétaire de séance pour cette réunion et [REDACTED] procès - verbal de la réunion, qui sera e [REDACTED] de s éance.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 02 décembre 2024

[REDACTED] ande aux membres de la CSSCT s'ils ont bien pris connaissance du PV, s à apporter. En l'absence de remarques, il est procédé au vote.

Le PV de la CSSCT du 2 décembre 2024 est approuvé avec 3 avis favorables (3 membres présents).

2. Suivi des actions HST

Présentation [REDACTED]

[REDACTED] dique que concernant les actions soldées, la dernière action devrait maines.

Pour les actions en cours, il est indiqué que la procédure stupéfiants et alcool est toujours en

[redacted]oute que la manière dont la procédure était libellée ne convenait pas aux [redacted] et qu'en voulant la modifier, il y a d'autres ajustements qui vont devoir être faits, ce qui retarde un peu les choses.

[redacted]ndique que les casques devront être portés dans le cadre de l'utilisation

[redacted]tonne de cette nouvelle règle, alors que cela n'a jamais été le cas auparavant et pas pratique pour les salariés.

[redacted]ppelle qu'il y a des pays européens où le port du casque est obligatoire

[redacted]mande aux coordinateurs de prévention de veiller à la sécurité au sein de la [redacted]miques.

[redacted]rend le point et rappelle que même si ce point n'est pas dans le plan [redacted]rait comme risque dans le DUERP, mais le risque semble maîtrisé.

Il explique également que le déménagement sur Megara va permettre la diminution du risque de heurts avec les rayonnages ; car il n'y aura plus les sous-niveaux qui créent ces risques.

[redacted]xplique que sur la partie costuming, on travaille sur l'amélioration du tri fait afin d'éviter le maximum de manutention aux équipes.

[redacted]dique qu'une étude technique est en cours pour le quai de déchargement devrait intervenir sur 2026-2027.

3. Examen des statistiques des accidents du travail du 3^{ème} trimestre civil 2024

[redacted]

[redacted]indique qu'il y a eu 8 accidents de travail : 4 avec arrêt et 4 sans arrêt. Il [redacted]ntiellement de gestes et postures.

4. Présentation aux membres de la CSSCT du rapport annuel CSSCT 2024 de l'établissement Entrepôts

[redacted]

[redacted]remarque que les maladies professionnelles de 2023 ne sont pas à jour. Il [redacted]demandes de maladies professionnelles sur 2023.

[redacted]xplique qu'il y a eu une coquille et que l'information sera modifiée.

ève le fait que lorsque l'on compare les AT, on voit que l'activité physique, ésepte 80% des AT.

ande à ce que certaines personnes sur Megara soient formée à la sécurité.

ppelle qu'il y a un SIAP, mais que le point est en cours d'échanges.

Sur le bilan AT annuel on voit que le taux de fréquence augmente, le nombre d'heures travaillées baissent et le taux de gravité aussi.

ire l'attention sur un problème au niveau des heures travaillées.

nd le point.

5. Présentation aux membres de la CSSCT du programme de l'établissement Entrepôts 2025

ndique les actions à réaliser en 2025. Il ajoute que s'il y en a qui sont à bien.

Les membres de la CSSCT n'ont pas de remarque sur le programme.

6. Information des membres de la CSSCT sur les salariés déclarés inaptes au sein de l'établissement

Présentatio

ue qu'il y a 4 dossiers en cours :
mission ATMA

- 3 salariés en dispense d'activité et accompagnés

ande quelle sera la date de fin de la mission ATMA de Pauline.

ue que le manager a la volonté de la garder pour pérenniser, donc elle sera e sens. Pour le moment rien n'est garanti sur une transformation en CDI.

lique à Olivia qu'Emmanuel a mal compris certaines choses.

nd qu'Emmanuel a été vu la semaine dernière et que son choix de réorientation ar la médecine du travail. Elle propose un point afin d'expliquer les choses.

rette que le médecin qui le suivait ait changé.

e que cela ne change rien, puisque les médecins travaillent en collaboration, s dossiers, les situations médicales.

ande si le rendez-vous d'Omar a donné quelque chose.

d qu'Omar ne s'est pas présenté à son rendez-vous.

ande ce qu'il en est de la formation d'Omar.

ue qu'il n'a pas mis en place de demande de formation. Un rendez-vous avait n CEP, mais il a finalement indiqué vouloir s'orienter vers la bureautique et depuis elle n'a pas eu de nouvelles, malgré des relances.

7. Information des membres de la CSSCT sur le recrutement des salariés en situation de handicap au sein de l'Etablissement

ique qu'il n'y a pas de recrutement en situation d'handicap sur le trimestre, 'établissement 28 Personnes sont en situation de handicap (10 hommes /18 femmes), soit un taux d'emploi de 10,07% sur l'établissement.

8. Point d'information sur la prévention des RPS

ente le document RPS.

ute que sur les enquêtes pour les Team Leaders, il y a eu des plusieurs services, il y a eu des propositions et ça avance bien.

ique que parfois lors des enquêtes, les actions formulées ne sont pas révisées. C'est un exercice pas évident d'où l'importance de passer avec le comité de pilotage derrière, car il faut retravailler les points ensuite.

9. Présentation aux membres de la CSSCT, pour avis d'orientation, du projet de mise en place d'horaires individualisés au Service Traffic

lique la volonté de mettre en œuvre des horaires individualisés, afin de l'équipe concernée plus de flexibilité sur leurs taches de travail et leurs horaires.

cise que le département Traffic est rattaché à la Direction SCE (Supply

Il est composé de 14 salariés (6 analystes, 4 assistants transport, 2 assistants douane et 2 cheffes de groupe). Il est rappelé que seuls les assistants sont concernés par cette mise en place d'horaires individualisés.

Les missions principales de ce service, sont d'assurer le transport et le dédouanement des marchandises nécessaires au fonctionnement du parc, dans les meilleurs délais et en apportant le conseil nécessaire aux clients internes, mais aussi de rester en conformité avec la réglementation douanière (maintien du statut douanier O.E.A (Opérateur Economique Agréé), veille douanière, conseil au clients internes et négociation d'accords spécifiques).

A ce jour, les assistants transport et douane, travaillent 35h par semaine, de 9h à 17h.

Dans le cadre de réunions d'échanges au sein de l'équipe mais également lors des sessions participatives réalisées dans le cadre de l'évaluation primaire des RPS du service, les assistants ont émis le souhait d'avoir un peu plus de flexibilité concernant leurs horaires de travail en début et fin de journée.

L'ensemble des collaborateurs concernés sont favorables à la démarche des horaires individualisés.

Les missions du service Traffic correspondent à une activité de support administratif auprès des opérationnels, sans interaction avec les CastMembers, et permettent l'instauration d'une certaine flexibilité au travers de la mise en place d'une plage mobile pour les horaires de travail. Cela permettrait d'optimiser la gestion des priorités en offrant davantage de souplesse dans l'organisation du temps de travail.

- La durée et temps de Travail seront inchangés :
 - ☐ Au sein de la journée, le temps de présence serait de 7 heures ; de 35 heures au sein de la semaine, réparties sur 5 jours.
 - ☐ La durée maximale journalière de travail serait de 10 heures et la durée maximale hebdomadaire de travail de 48 heures
- Les Plages horaires seront les suivantes :
 - ☐ Plages mobiles : 8h00-9h30 et 16h00-17h30
 - ☐ Plage fixe : de 9h 30 à 16h

Pour mémoire, il est rappelé, qu'en application de l'avenant n° 6 à l'accord relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail, une plage mobile d'une durée maximale d'1h30mn est autorisée tant en entrée qu'en sortie.

- En télétravail, le principe est le même, avec un badgeage via D-Time

Chaque salarié devra tenir compte des impératifs et des nécessités de bon fonctionnement du département.

Concernant les reports d'heures, les horaires individualisés peuvent entraîner, dans certaines limites, des reports d'heures d'une semaine sur l'autre. Ces heures ne sont ni comptées, ni rémunérées en heures supplémentaires, dès lors qu'elles résultent d'un libre choix du salarié.

Le report d'heures d'une semaine sur l'autre ne peut pas dépasser 3 heures et le cumul des reports sur plusieurs semaines ne peut pas dépasser 10 heures.

Dans cette limite, les heures de travail déplacées ne constituent pas des heures supplémentaires la semaine où elles sont effectuées. Les limites légales ne permettent pas de reporter des heures sur plus de quatre semaines.

mande quelle est la différence entre les assistants et les analystes.

lique que les analystes sont des cadres autonomes et organisent donc leur
rnée et non en heure.

ande qui va fixer la gestion du temps des équipes.

ond qu'il y aura une discussion de planification, afin de tenir compte des
e l'activité...le but principal de ces discussions est d'améliorer un temps de
présence pour le client et qu'il facilite la vie des assistants Traffic.

Les membres de la CSSCT demandent à quoi sert le report d'heure.
Il est indiqué que le report servira d'équilibre.

Les membres de la CSSCT se demandent si cette nouvelle organisation n'entraînera pas d'heures supplémentaires. Il est répondu que si besoin, on pourra leur proposer de travailler plus tard, mais que ce sont souvent les cadres autonomes qui prennent le relai si besoin.

A l'issue de la présentation et des différents échanges, le Président de la CSSCT a sollicité les membres afin de connaître leur orientation sur ce projet.

Avis favorable à l'unanimité des membres présents, avec 3 avis favorables (sur 3 membres présents).

Les membres de la CSSCT demandent à ce qu'on puisse faire le point sur cette mise en place sur la réunion ordinaire CSSCT de septembre 2025.

[redacted] de à la demande.

10. Visite

La prochaine visite aura lieu sur Megara.

[redacted] ique que peu de monde prend la navette pour Megara. Elle tourne de 6h
rganisent plutôt avec les transports en commun ou le co-voiturage. Un
point doit être organisé afin de voir comment il serait possible de rationaliser l'utilisation de la
navette.

[redacted] plique que les salariés disent que les horaires de la navette ne correspondent

[redacted] pond que les horaires ont été organisés sur la base des horaires de travail.
s problèmes lui soient remontés.

[redacted] ande s'il y a de l'avancement sur les actes de racismes qui ont eu lieu.

[redacted] xplique que début janvier une fresque de la diversité a été suivie. Il s'agit
is d'engendrer de nombreuses discussions ouvertes. Il a été prévu de
programmer 3 ateliers entre avril et juin, pour former environ 60 personnes et il a été décidé
d'élargir aux équipes costumant.
Il est également prévu de faire une conférence théâtralisée sur le sujet.

[redacted] te que tout le monde est passé à autre cho [redacted]

Fin de réunion : 12h50

[redacted]
de l'Etablissement ENTREPOTS

[redacted] la CSSCT
de l'Etablissement ENTREPOTS